

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 7 décembre 2021, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beuregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme. Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme. Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

574-12-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

575-12-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Gobeille

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 2021
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits

5.2 Adoption des prévisions budgétaires 2022 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Direction générale

6.1.1 Octroi de contrat pour les services informatiques 2022 - licences et support

6.2 Finances et trésorerie

6.2.1 Aide financière additionnelle – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville

6.3 Greffe et affaires juridiques

6.3.1 Dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

7. RÉGLEMENTATION

7.1 Adoption du règlement numéro 1880-02-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement »

8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

8.2 Demande de dérogation mineure 2021-104 / 209 rue Miner

8.3 Demande de dérogation mineure 2021-103 / 1018 rue du Sud

8.4 Demande de dérogation mineure 2021-105 / 136-136A rue Church

8.5 Demande d'approbation de PIIA 2021-114 / 108 rue Janine-Sutto

8.6 Demande d'approbation de PIIA 2021-115 / 104 rue Janine-Sutto

8.7 Demande d'approbation de PIIA 2021-128 / 208 rue Juliette-Huot

8.8 Demande d'approbation de PIIA 2021-129 / 216 rue Juliette-Huot

8.9 Aide financière et appui au Comité vert de Cowansville - Demande au pacte Brome-Missisquoi 2022

8.10 Aide financière et appui au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVL) - Demande au pacte Brome-Missisquoi 2022

9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

9.1 Exercice de l'option de renouvellement du contrat avec 9383-4869 Québec inc – location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace d'entrepôt

9.2 Autoriser la vente de gré à gré d'équipement du Service des infrastructures et des immobilisations

9.3 Octroi de contrat - fourniture de forfaits cellulaires pour les employés de la Ville de Cowansville en mode de gré à gré

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Autorisation de signature et appui par résolution - Service 211

10.2 Aide financière - Comité vert de Cowansville

10.3 Aide financière - Chevaliers de Colomb Cowansville

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Octroi de poste col bleu - Mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations

12.2 Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

12.3 Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

12.4 Démission – Agente de développement – Sports, loisirs et événements - Loisirs et culture

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Terminaison du lien d'emploi – Employé numéro 980

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

576-12-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

577-12-2021

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

578-12-2021

Dérogation à la réglementation municipale - Stationnements gratuits

Considérant le Règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Cowansville prévoyant des zones de stationnement à péage;

Considérant que la Ville souhaite permettre le stationnement gratuit aux usagers des zones de stationnement à péage;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite inciter l'achat local et ainsi soutenir ses commerçants;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déroger à la réglementation municipale en vigueur, soit à l'article 42 du Règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Cowansville et ainsi de permettre le stationnement gratuit dans les zones de stationnement à péage, et ce, du 1^{er} au 31 décembre 2021.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec ainsi qu'à toute personne autorisée à émettre des contraventions.

Adoptée à l'unanimité

579-12-2021

Adoption des prévisions budgétaires 2022 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 déposées par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (ci-après « RIGMRBM »);

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la RIGMRBM;

Considérant que ce budget prévoit des dépenses de fonctionnement et autres, ainsi que d'activités de financement totalisant 6 684 489 \$, des affectations totalisant 570 000 \$, des revenus totalisant 6 118 924 \$ et l'utilisation d'un financement à long terme de 1 135 565 \$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver, tel que présenté et adopté par la RIGMRBM le 30 novembre 2021, le budget 2022 de la RIGMRBM, tel que déposé à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

580-12-2021

Octroi de contrat pour les services informatiques 2022 - licences et support

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'une firme externe pour la fourniture de licences de certains logiciels et pour assurer le support aux usagers et la gestion de la sauvegarde des données et de la protection du réseau et des courriels;

Considérant qu'afin d'assurer la stabilité et la sécurité des systèmes informatiques il est préférable qu'une seule firme externe ait accès aux serveurs informatiques et à ses paramètres;

Considérant que Girafe Conseils est une firme de Cowansville offrant le service demandé avec un délai rapide d'intervention par la proximité de sa place d'affaires;

Considérant les soumissions GL001227 et GL001232 de Girafe Conseils;

Considérant que le Règlement de gestion contractuelle numéro 1890 de la Ville de Cowansville permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter les soumissions GL001227 et GL001232 de Girafe Conseils au montant total de 66 310.56 \$ taxes incluses couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'opération 2022 et ajustés selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

581-12-2021

Aide financière additionnelle – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C- 47.1), une municipalité a compétence en matière de développement économique local;

Considérant la création de l'organisme Corporation d'initiative industrielle de Cowansville, organisme à but non lucratif dont le principal objet est de promouvoir le développement commercial et industriel de la Ville de Cowansville, de gérer les actifs acquis à titre d'outils de développement économique, en partenariat avec les intervenants publics et privés du milieu cowansvillois;

Considérant qu'une municipalité peut, à l'égard des matières prévues à l'article 4 de la Loi, dont le développement économique local, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Considérant que la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville a fait une demande à la Ville pour une aide financière additionnelle à être versé en 2021 afin de combler certains besoins;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De verser à la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville pour l'année 2021 une aide financière additionnelle de 20 000,00 \$ pour lui permettre d'exercer ses activités sur le territoire de la Ville de Cowansville au cours des prochains mois et plus particulièrement à titre de gestionnaire d'un incubateur industriel localisé au 800 rue du Sud.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

582-12-2021

Dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Considérant que la Commission municipale du Québec a réalisé des travaux d'audit concernant le processus encadrant l'adoption du budget ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

Considérant que la Ville de Cowansville fait partie des 1074 municipalités qui ont été auditées;

Considérant que les rapports de la vice-présidence à la vérification ont été transmis à tous les élus et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter le dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec dans le cadre des travaux d'audits portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

583-12-2021

Adoption du règlement numéro 1880-02-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement »

Considérant que le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation;

Considérant le règlement numéro 1880 (RM 330) adopté le 5 novembre 2019 et actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 22 novembre 2021 sous la résolution numéro 555-11-2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes concernant la signalisation routière;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1880-02-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement ».

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

584-12-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

585-12-2021

Demande de dérogation mineure 2021-104 / 209 rue Miner

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 octobre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure / 209 rue Miner » datés du 7 octobre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 19 novembre 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, les citoyens ont eu l'opportunité de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure 2021-104 relative à la propriété sise au 209 rue Miner, lot 3 798 165 du cadastre du Québec, de manière à permettre que le matériau de parement extérieur de l'abri industriel soit en toile de PVC alors que le règlement de zonage en vigueur l'interdit.

RAISONS DU REFUS : L'emplacement visible, la dimension et l'usage proposé laissent présager que cet ajout peut sans les contraintes, autre que le coût plus élevé, de pouvoir être à exécution. L'utilisation de matériaux mieux harmonisés et de qualité supérieure avec garantie de préservation plus accrue doit être encouragée au détriment d'acceptation d'abri d'allure temporaire. Qui plus est, l'acceptation de ce projet aurait pour effet d'accentuer l'effet d'entraînement pour ce type de bâtiment. Tel que prévu à la réglementation, l'utilisation de ce type de bâtiment ne doit pas être encouragé et seulement utilisé dans des occasions exceptionnelles afin de ne pas compromettre la qualité du milieu bâti du parc industriel.

Adoptée à l'unanimité

586-12-2021

Demande de dérogation mineure 2021-103 / 1018 rue du Sud

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 octobre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure / 1018 rue du Sud » datés du 7 octobre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 19 novembre 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure 2021-103 relative à la propriété sise au 1018 rue du Sud, lot 3 356 377 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la largeur minimale d'un des futurs lots soit 7,29 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige 21 mètres lorsque l'usage est une habitation multifamiliale de type isolé.

RAISONS DU REFUS : La trame urbaine existante sur cette portion de rue serait affectée par l'ajout en fond de terrain d'un nouvel immeuble. Il serait plus approprié de réduire si possible le terrain avec l'immeuble existant ou encore d'intégrer un agrandissement du bâtiment existant de manière à ajouter et créer des logements supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

587-12-2021

Demande de dérogation mineure 2021-105 / 136-136A rue Church

Considérant l'avis en partie non favorable du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 octobre 2021;

Considérant qu'un nouveau plan projet de lotissement a été déposé suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure / 136-136A rue Church » datés du 7 octobre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 19 novembre 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2021-105 relative à la propriété sise au 136-136A rue Church, lot 3 355 922 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la largeur minimale d'un des futurs lots pour l'habitation bifamiliale existante de type isolé soit 13,89 mètres alors que

le règlement de lotissement en vigueur exige 15 mètres; et que l'entrée charretière incluant l'allée de circulation empiète sur le terrain contigu alors que le règlement de zonage en vigueur l'autorise pour des habitations de 3 logements et plus, à la condition suivante :

1. Les arbres matures en cour avant de l'immeuble doivent être conservés.

Adoptée à l'unanimité

588-12-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-114 / 108 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 décembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-114 / 108 rue Janine-Sutto » datés du 2 décembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-114 relative à la propriété sise au 108 rue Janine-Sutto, lot 6 394 218 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence de type unifamilial de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

589-12-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-115 / 104 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 décembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-115 / 104 rue Janine-Sutto » datés du 2 décembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-115 relative à la propriété sise au 104 rue Janine-Sutto, lot 6 394 217 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence de type unifamilial de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

590-12-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-128 / 208 rue Juliette-Huot

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 décembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-128 / 208 rue Juliette-Huot » datés du 2 décembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-128 relative à la propriété sise au 208 rue Juliette-Huot, lot 6 344 801 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence de type unifamilial de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

591-12-2021

Demande d'approbation de PIIA 2021-129 / 216 rue Juliette-Huot

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 décembre 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-129 / 216 rue Juliette-Huot » datés du 2 décembre 2021 et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-129 relative à la propriété sise au 216 rue Juliette-Huot, lot 6 344 799 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence de type unifamilial de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

592-12-2021

**Aide financière et appui au Comité vert de Cowansville -
Demande au pacte Brome-Missisquoi 2022**

Considérant que le Comité vert de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que le Comité vert souhaite déposer un projet au pacte Brome-Missisquoi 2022, soit l'organisation d'activités et de formations entourant le projet du jardin collectif;

Considérant que le financement total du projet s'élève à 7 000,00 \$ et que la contribution municipale s'élèverait à 25% du financement total, soit 1 750,00 \$;

Considérant que le projet s'inscrit dans les critères et orientations du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'appuyer la demande du Comité Vert de Cowansville au Pacte Brome-Missisquoi 2022 pour le projet du jardin collectif de Cowansville;

D'accorder une aide financière de 1 750,00 \$ à l'organisme conditionnelle à l'acceptation du projet dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

593-12-2021

Aide financière et appui au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) - Demande au pacte Brome-Missisquoi 2022

Considérant que le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que le CSBVLD souhaite déposer un projet au pacte Brome-Missisquoi 2022, afin de réaliser un suivi de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique par le biais d'échantillonnages;

Considérant que le financement total du projet s'élève à près de 95 000 \$ et que la contribution municipale s'élèverait à 30 000 \$;

Considérant que le financement demandé au Pacte Brome-Missisquoi s'élève à 60 000 \$;

Considérant que le projet s'inscrit dans les critères et orientations du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'appuyer la demande du Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon au Pacte Brome-Missisquoi 2022 pour le projet de suivi de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (échantillonnage) dans le bassin versant du lac Davignon.

D'accorder une aide financière de 30 000 \$ à l'organisme conditionnelle à l'acceptation du projet dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi pour l'année 2022, tel que présenté dans la demande déposée au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

594-12-2021

Exercice de l'option de renouvellement du contrat avec 9383-4869 Québec inc – location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace d'entrepôt

Considérant que le conseil municipal a autorisé la signature d'un bail commercial pour la relocalisation temporaire des bureaux du garage municipal, soit pour la location des bureaux administratifs (locaux #1 et #4), l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace d'entrepôt, le tout conformément à la résolution numéro 123-03-2021;

Considérant que le bail stipule que la Ville peut exercer une option de renouvellement du contrat pour deux périodes additionnelles de six mois

chacune;

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations de se prévaloir de ladite option d'une période de six mois, et ce, pour un montant de 11 400 \$, excluant les taxes, comme prévu au bail signé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'exercer l'option de renouvellement du contrat avec 9383-4869 Québec inc. pour la location des locaux #1 et #4, l'espace de pause et vestiaire des cols bleus ainsi que l'espace d'entrepôt pour six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, le tout conformément au bail signé.

De réserver au budget d'opération 2022 le montant requis aux fins de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

595-12-2021

Autoriser la vente de gré à gré d'équipement du Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre l'équipement suivant :

- Gratte Métal Pless MAXXPRO | PRO1248-1109-2532

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations de se départir de cet équipement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'autoriser la vente de la gratte Métal Pless MAXXPRO | PRO1248-1109-2532, pour un montant de 8 900 \$ plus les taxes applicables et que cette dernière soit vendue tel que vue, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

Adoptée à l'unanimité

596-12-2021

Octroi de contrat - fourniture de forfaits cellulaires pour les employés de la Ville de Cowansville en mode de gré à gré

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations pour la fourniture de données cellulaires et mobiles;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le

mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry
Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en utilisant le mode de passation gré à gré pour la fourniture de données cellulaires et mobiles pour une période de 36 mois débutant en janvier 2022 à Bell Mobilité Inc. au montant de 64 156,05 \$ taxes incluses, excluant un rabais/crédit au montant de 28 200 \$ applicable sur le solde du compte.

De puiser les deniers requis au budget d'opération relié aux divers postes de télécommunication de chacun des services selon les quantités réelles utilisées, et ce pour chacune des années du contrat.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

597-12-2021

Autorisation de signature et appui par résolution - Service 211

Considérant que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, vient à échéance le 30 juin prochain;

Considérant que sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pré budgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire;

Considérant que la ligne d'info référence sociale 211, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 12 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

Considérant la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter cette lettre d'appui afin de demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire présenté en février dernier à cet effet.

D'autoriser la mairesse à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, la lettre donnant appui au soutien financier du 211.

Adoptée à l'unanimité

598-12-2021

Aide financière - Comité vert de Cowansville

Considérant que le Comité vert de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des

organismes et partenaires;

Considérant que le Comité vert de Cowansville a pour mission de mettre en place des actions concrètes visant à diminuer l'empreinte carbone de notre ville et à protéger notre environnement;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Comité vert de Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière au Comité vert de Cowansville, soit un montant de 1 800 \$ en soutien aux opérations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 800 \$ pour l'année 2021 au Comité vert de Cowansville en soutien aux opérations.

Adoptée à l'unanimité

599-12-2021

Aide financière - Chevaliers de Colomb Cowansville

Considérant que Les Chevaliers de Colomb est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que Les Chevaliers de Colomb prépareront des coupons d'achat pour environ 400 familles démunies de Cowansville et région;

Considérant que la guignolée de portes en portes ne sera pas possible cette année en raison de la COVID-19;

Considérant qu'un montant d'une valeur de 50 000 \$ a été accumulé en 2020 (dons en argent);

Considérant que le contexte sanitaire de la COVID-19 est exceptionnel et que l'impact sur l'organisme est considérable;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2021 à l'organisme Les Chevaliers de Colomb spécialement pour cette année, afin de permettre la remise de coupons d'achats à environ 400 familles, le tout en raison de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

600-12-2021

Octroi de poste col bleu - Mécanicien - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a eu affichage interne et externe du poste du 22 au 26 novembre 2021;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de M. Marco Lachance a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de M. Marco Lachance à titre de « Mécanicien » à compter du 6 décembre 2021, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 7 h 00 et 16 h 00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. Marco Lachance le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Mécanicien », à la réussite d'une période de probation de 1 an, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

601-12-2021

Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

Considérant que Mme Lérika Gonzalez a remis au directeur du Service des loisirs et de la culture, le 22 novembre 2021, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la démission de Mme Lérika Gonzalez à compter du 30 décembre 2021.

De remercier Mme Lérika Gonzalez pour les services rendus à la Ville au cours des 3 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

602-12-2021

Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

Considérant que Mme Alexandrine Roy a remis au directeur du Loisirs et culture, le 1 décembre 2021, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la démission de Mme Alexandrine Roy à compter du 15 décembre 2021.

De remercier Mme Alexandrine Roy pour les services rendus à la Ville au cours des 3 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

603-12-2021

Démission – Agente de développement – Sports, loisirs et événements - Loisirs et culture

Considérant que Mme Katherine Charest a remis au directeur du Service des loisirs et de la culture, le 22 novembre 2021, sa lettre de démission au poste d'Agente de développement – Sports, loisirs et événements;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la démission de Mme Katherine Charest à compter du 11 décembre 2021.

De remercier Mme Katherine Charest pour les services rendus à la Ville au cours de la dernière année et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

604-12-2021

Terminaison du lien d'emploi - Employé numéro 980

Considérant que l'embauche de l'employé numéro 980 était conditionnelle à la réussite d'une période de probation de six (6) mois;

Considérant que le but d'une période de probation est notamment, d'évaluer la capacité d'un employé d'occuper le poste pour lequel il a été embauché le tout, à la satisfaction de l'employeur;

Considérant que la Ville a jugé nécessaire de prolonger la période de probation;

Considérant que cette prolongation a fait l'objet d'une lettre d'entente 2021-02 datée du 8 juillet 2021 entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA), prolongeant ainsi la période de probation de six (6) à neuf (9) mois;

Considérant que la Ville a jugé nécessaire de prolonger à nouveau la période de probation;

Considérant que cette prolongation a fait l'objet d'une lettre d'entente 2021-

04 datée du 5 octobre 2021 entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA), prolongeant ainsi la période de probation de neuf (9) à douze (12) mois;

Considérant que des évaluations ont été faites pendant la période de probation et que des rencontres ont été tenues avec l'employé afin de lui permettre d'apporter les ajustements nécessaires quant aux lacunes observées et portées à son attention;

Considérant que la Ville considère que la probation n'a pas été réussie à son entière satisfaction;

Considérant les recommandations du directeur du service et du directeur général;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 980 le tout effectif à compter du 18 décembre 2021 et de mandater monsieur Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi du 16 novembre 2021;
- Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi du 24 novembre 2021;
- Procès-verbal de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 12 octobre 2021;
- AU&E - Statistiques novembre 2021;
- Liste des dépenses par approbateurs - Octobre 2021;
- Liste des dépenses par approbateurs - Novembre 2021;
- Liste des transferts budgétaires - Octobre 2021;
- Liste des transferts budgétaires - Novembre 2021;
- Liste des paiements (chèques) - Octobre 2021;
- Liste des paiements (DPA) - Octobre 2021;
- Liste sommaire des paiements - Octobre 2021;
- Mouvements du personnel - Octobre et novembre 2021;
- Liste des paiements (chèque) – Novembre 2021;
- Liste des paiements (DPA) – Novembre 2021;
- Liste sommaire des paiements - Novembre 2021.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

605-12-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.